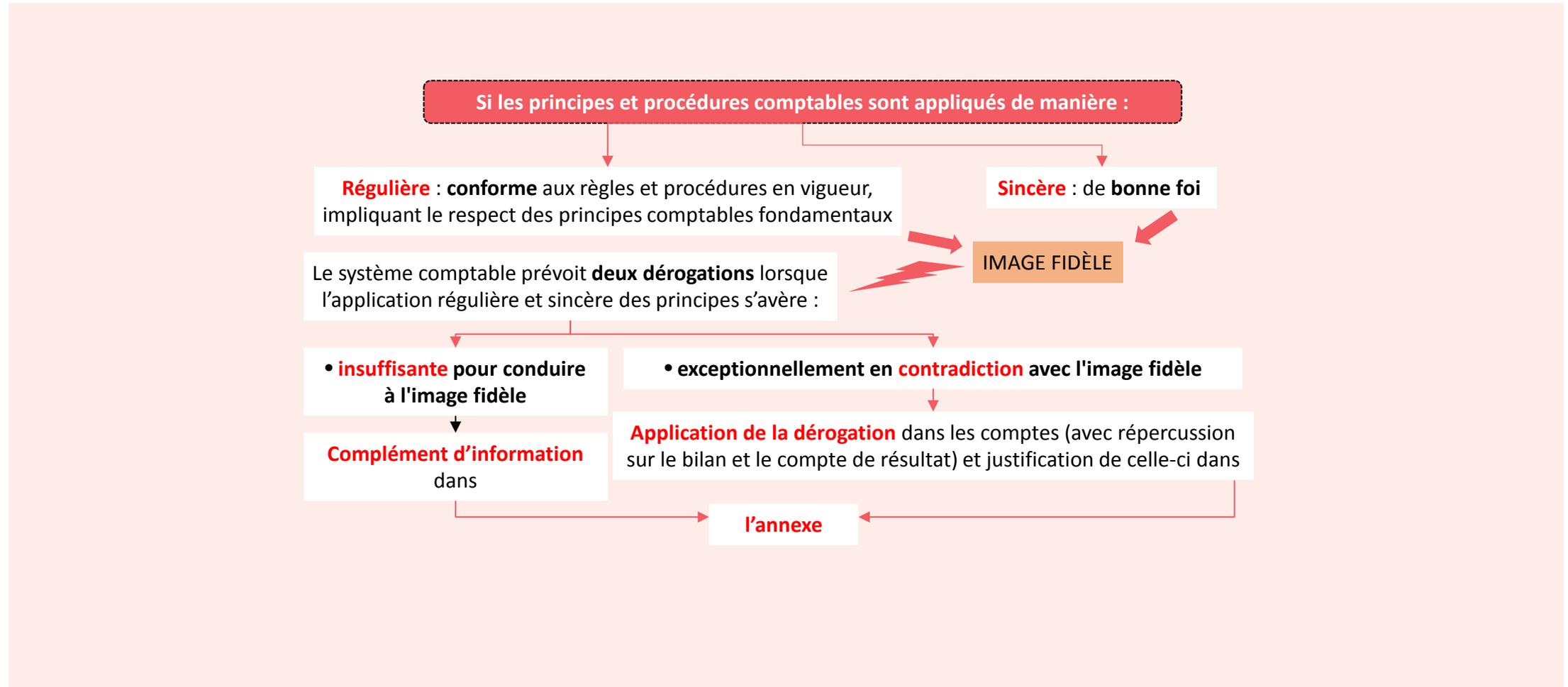


Typologie de l'Onisep

Assistant de gestion en PME	Généraliste de la gestion, il maîtrise les bases comptables et joue un rôle de soutien indispensable au responsable d'entreprise.
Auditeur externe	Profession réglementée des commissaires aux comptes (CAC), il contrôle et certifie les comptes en référence aux respects des normes comptables en vigueur, au nom de l'administration fiscale notamment.
Auditeur interne	Rôle similaire à l'auditeur externe, mais dans le cadre d'une profession non réglementée et dans l'intérêt de l'équipe dirigeante.
Chef comptable	Responsable de la tenue, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des comptes, il est l'interlocuteur privilégié de l'expert-comptable, du CAC, du fisc. Il peut aussi assurer le rôle de contrôleur de gestion.
Comptable	Acteur opérationnel, il a en charge l'élaboration de la comptabilité financière, analytique ou budgétaire. Ses tâches sont plus ou moins spécialisées en fonction de l'importance de l'entité.
Contrôleur de gestion	Il assure l'élaboration des systèmes propres à mesurer la performance actuelle et à venir de l'organisation dans sa globalité et pour l'ensemble de ses fonctions et à mettre en évidence les leviers d'amélioration.
Credit manager	Il sécurise les règlements des clients : il élabore les échéances de paiement, effectue les relances, déclenche les procédures judiciaires, etc.
Expert-comptable	Sa mission est d'ordre contractuel et varie en fonction des attentes du client : cela va de la simple tenue des comptes aux conseils dans le domaine comptable, fiscal, juridique, financier, patrimonial, etc. Il participe à la mise en conformité des comptes mais son recours n'est pas obligatoire.

Mécanisme du système comptable menant à l'image fidèle

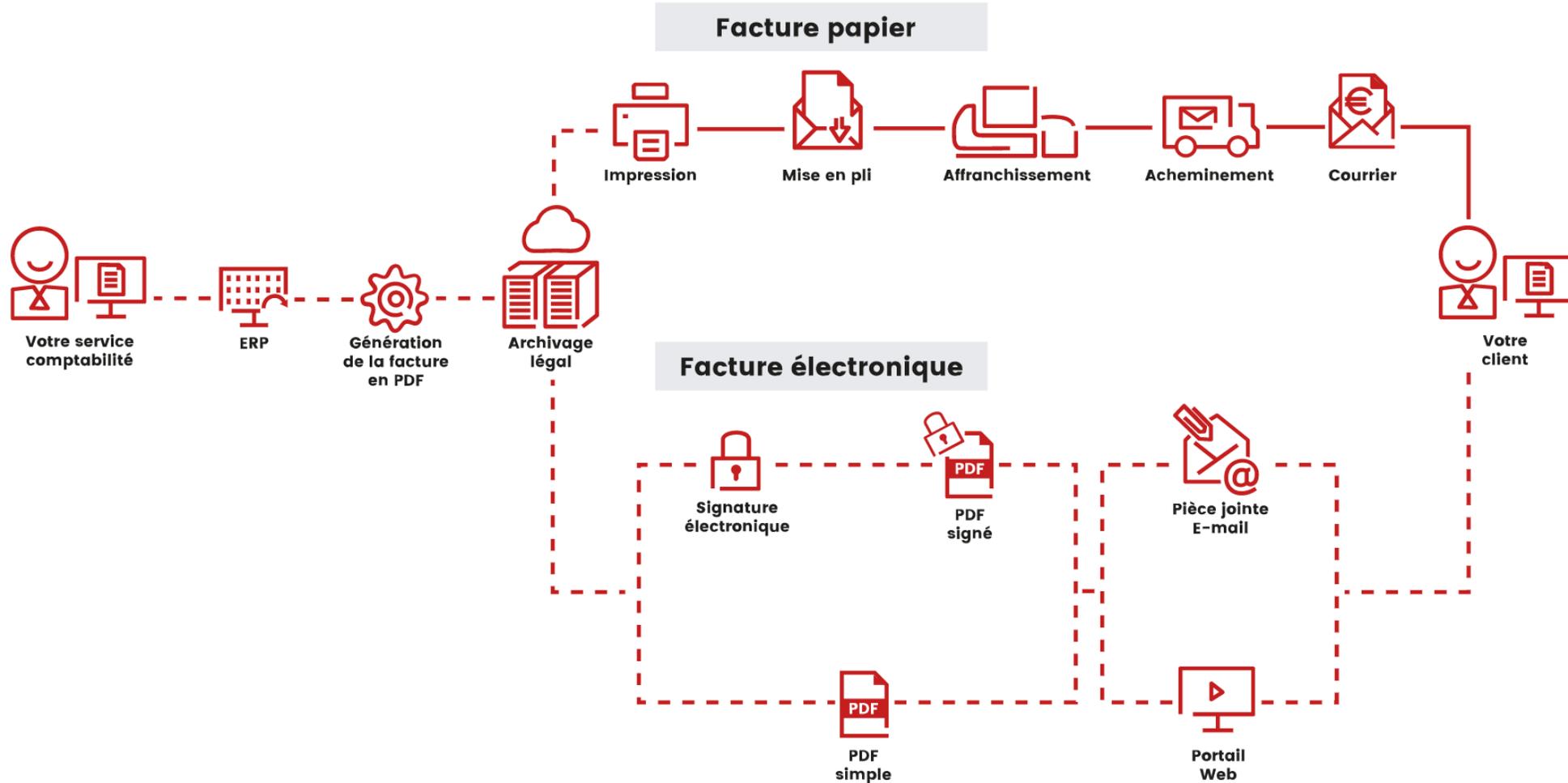


Exemples de systèmes d'EDI mobilisés pour l'activité comptable

Système EDI	Flux d'information concernés
L'EDI TDS	Transfert de données sociales, utilisé pour la déclaration sociale nominative (DSN, voir chapitre 9).
La DUCS EDI	Il s'agit de la déclaration unifiée de cotisations sociales par EDI. Intégrée dans un logiciel de paie, le système produit les fichiers de déclarations des cotisations sociales, les transmet aux organismes de protection sociale obligatoire (Urssaf, Pole Emploi, Agirc Arcco) et en assure le télépaiement.
L'EDI TVA*	Il est obligatoire pour les entreprises soumises aux régimes réel normal (RN) et réel simplifié d'imposition (RSI en CA12), dans le cadre de la déclaration et du règlement de la TVA (voir chapitre 6).
L'EDI-TDFC*	Transfert des données fiscales et comptables, il est utilisé pour la transmission des liasses fiscales Cerfa.
L'EDI-Paiement*	Utilisé pour le règlement notamment de l'impôt sur les sociétés, des taxes sur les salaires, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la cotisation foncière des entreprises (CFE).
L'EDIFACT	Consacré aux échanges de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (<i>Electronic Data Interchange for Administration, Commerce and Transport</i>), valable et reconnu au niveau de l'Organisation des nations unies. La norme s'adapte aux spécificités sectorielles, notamment. Il existe notamment l'EDI GS1 dédié aux transferts des documents commerciaux : factures, devis...
L'EBICS	<i>Electronic Banking Internet Communication Standard Exchange</i> , propre aux échanges de fichiers entre les banques et leurs clients, complété aujourd'hui par l'API (<i>Application Programming Interface</i> ou Interface applicative de programmation).

* : obligatoirement transmis en EDI ou EFI

Schéma du processus de dématérialisation de la facture



Source : www.axpfrance.com

Seuils pour la détermination des présentations, dépôts et publications des comptes annuels

Catégorie d'entreprise	Bilan et compte de résultat	Annexe	Dépôt des comptes annuels	Publication des comptes annuels	
Micro-entreprise Ne pas dépasser pendant 2 exercices successifs 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none"> total bilan \leq 350 000 €; chiffre d'affaires net \leq 700 000 €; nombre de salariés \leq 10. 	Présentation simplifiée avec option possible pour le système de base	Dispense avec option possible pour le système de base	Obligatoire	Dispense optionnelle au choix de l'entreprise	
Petite entreprise Ne pas dépasser pendant 2 exercices successifs 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none"> total bilan \leq à 4 millions €; chiffre d'affaires net \leq à 8 millions €; nombre de salariés \leq à 50. 	Présentation simplifiée avec option possible pour le système de base	Présentation simplifiée avec option possible pour le système de base		Obligatoire	Obligatoire
Autres entreprises (moyennes et grandes) Dépasser pendant 2 exercices successifs 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none"> total bilan $>$ à 4 millions €; chiffre d'affaires net $>$ à 8 millions €; nombre de salariés $>$ à 50. Entreprises considérées comme étant d'intérêt public (IEP : comprend les banques, les compagnies d'assurance, les entreprises dont les titres sont soumis à un marché financier réglementé et les entités désignées comme tel par l'État).	Présentation de base avec option possible pour le système développé	Présentation de base avec option possible pour le système développé			